



**Guide des  
aides aux  
entreprises  
du territoire**



# LE PAYS DE MORMAL aux côtés de ses entreprises





De l'idée au développement de l'entreprise, le territoire du Pays de Mormal soutient ses acteurs économiques à toutes les étapes de leur vie.

Doté d'un important maillage de partenaires, de solutions d'implantations et de structures d'accueil et d'accompagnement, le territoire s'attache à apporter des réponses précises et adaptées, gages d'efficacité et de réactivité.

Le partenariat étroit avec la Région Hauts-de-France, autorité de gestion en matière d'aides économiques, permet de proposer une offre de financements personnalisés qui répond

aux différents besoins d'investissements des entrepreneurs.

Cet écosystème est à portée de main, accessible à tous et vecteur de mise en réseau... Découvrez le à travers ce guide...

**Jean-Pierre Mazingue**  
Président du  
Pays de Mormal

**Marie-Sophie Lesne**  
Vice-présidente du  
Pays de Mormal  
déléguée au  
développement  
économique

**La Communauté de communes du Pays de Mormal, soucieuse de préserver et de développer ses activités économiques, accompagne ses entreprises aux différentes phases de leur évolution. Elle propose des dispositifs d'aides pour les Très Petites et les Moyennes entreprises de son territoire (TPE / PME). Elle peut également vous guider dans la recherche du financement le plus adapté à votre projet d'investissement.**

**Vous êtes une TPE (moins de 10 salariés) ?**

**Vous êtes une PME (moins de 250 salariés) ?**

**Votre siège est sur le territoire du Pays de Mormal ?**

**Vous justifiez d'au moins un exercice fiscal clôturé d'une année ?**

**Vous avez un projet d'investissement productif ?**

	TPE Création	TPE Développement	PME
	< 10 salariés		< 250 salariés
	/	Avoir un exercice fiscal clôturé de 12 mois minimum	/
<b>Pays de Mormal</b>	Avant la clôture du 1 <sup>er</sup> exercice fiscal Montant de l'investissement entre 5000€ et 15 000€ HT Subvention de 20% de la dépense HT	Montant de l'investissement entre 5000€ et 30 000€ HT Subvention de 20% de la dépense HT	Montant de l'investissement entre 10 000€ et 150 000€ HT Subvention de 20% de la dépense HT
<b>Région</b>	<b>START UP</b> Création à minima de 3 ETP en CDI  Aide forfaitaire fixée en fonction du montant des dépenses d'investissement et du nombre d'emploi(s) créé(s)	<b>DACS</b> Chiffre d'affaires compris entre 80 000€ et 2 000 000 d'€ Montant minimal d'investissement 30 000€ HT	<b>PME + VOLET 1</b> Réalisant un saut technologique Montant minimal d'investissement 150 000€  <b>PME + VOLET 2</b> Projet structurant fortement créateur d'emplois Montant minimal d'investissement 150 000€

#### DISPOSITIFS COMMERÇANTS - ARTISANS DE LA RÉGION : POINTS DE VENTE FIXE ET MOBILITÉ

REHA	MOBI
< 10 salariés	
Créateur / Repreneur / En développement	
Travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs liés à l'espace accessible aux clients	Achat ou renouvellement d'un véhicule constituant le point de vente ambulant
Montant de l'investissement compris entre 5000€ et 30 000€ HT Subvention de 40% de la dépense HT	Montant de l'investissement compris entre 3000€ et 50 000€ HT Subvention de 40% de la dépense HT

➤ **Pour vérifier si vous pouvez bénéficier d'un ou plusieurs des dispositifs en place, contactez le service développement économique du Pays de Mormal.** Dans tous les cas, nous étudierons ensemble la solution de financement la plus adaptée.



#### SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU PAYS DE MORMAL

18 rue Chevray 59530 LE QUESNOY

✉ [c.huin@cc-paysdemormal.fr](mailto:c.huin@cc-paysdemormal.fr)

☎ 03 27 09 04 61

[www.cc-paysdemormal.fr](http://www.cc-paysdemormal.fr)

# Les dispositifs du Pays de Mormal



## Aide à la création et à la reprise d'entreprises

- Créateur – repreneur d'entreprise
- TPE dont l'effectif est inférieur à 10 salariés
- La demande devra avoir lieu avant la clôture du premier exercice fiscal ou à la reprise d'entreprise à la barre du tribunal (nouveau n°SIRET)

La forme d'intervention retenue par la communauté de communes du Pays de Mormal est la subvention, le taux d'intervention est de 20% de la dépense HT sur un investissement compris entre 5000 € et 15 000 € soit un plafond d'aide compris entre 1000 et 3000 €

+ d'infos



\*aide soumise au respect des conditions d'éligibilité

## Aide au développement des TPE artisanales commerciales et de services

- TPE dont l'effectif est inférieur à 10 salariés
- Disposant d'un exercice fiscal clôturé de 12 mois minimum

La forme d'intervention retenue par la communauté de communes du Pays de Mormal est la subvention le taux d'intervention est de 20% de la dépense HT sur un investissement compris entre 5000 € et 30 000 € soit un plafond d'aide compris entre 1000 et 6000 €

+ d'infos



\*aide soumise au respect des conditions d'éligibilité

## Aide au développement des PME

- PME de moins de 250 salariés
- Disposant d'un exercice fiscal clôturé de 12 mois minimum

Les entreprises s'inscrivant dans une démarche de décarbonation pourront bénéficier d'une bonification de 5% de la subvention.

La forme d'intervention retenue par la communauté de communes du Pays de Mormal est la subvention, le taux d'intervention est de 10% de la dépense HT sur un investissement compris entre 10 000 € HT et 150 000 € HT € soit un plafond d'aide compris entre 1000 € et 15000 €

+ d'infos



\*aide soumise au respect des conditions d'éligibilité

# Les aides régionales



HAUTS-DE-FRANCE  
ENTREPRISES  
La Région Pro-Business - Pro-Emploi

## Dispositif régional d'aide au développement des TPE (DACs)

- TPE dont l'effectif est inférieur à 10 salariés ETP et dont le chiffre d'affaires consolidé est compris entre 80 000 € et 2 000 000 €
- TPE disposant d'un exercice fiscal clôturé de 12 mois minimum

La forme d'intervention privilégiée par la Région est la subvention.

La subvention est fixée à 20% des dépenses éligibles HT pour un montant compris entre 30 et 130 000 € pour un montant maximum de 26 000 € et dans la limite des fonds propres de l'entreprise.

[entreprises.hautsdefrance.fr/aides-et-dispositifs](https://entreprises.hautsdefrance.fr/aides-et-dispositifs)

\*aide soumise au respect des conditions d'éligibilité

DEVELOPPEMENT  
PME

## Développement des PME réalisant un saut technologique (PME 1)

- PME au sens européen
- Justifiant d'au moins un exercice fiscal de 12 mois minimum

La forme d'intervention privilégiée par la Région est la subvention de 20% maximum des investissements éligibles

Montant investissement minimal 150 000 €

Montant investissement maximal 500 000 € porté à 750 000 € pour les investissements à haute performance environnementale (Bonus Vert)

Une bonification supplémentaire sous forme de subvention pourra être accordée si le projet induit des créations d'emplois en CDI. Le montant de la bonification s'élève à 2 000 € par emploi créé dans la limite de 25 emplois soit 50 000 € de subvention.

[entreprises.hautsdefrance.fr/aides-et-dispositifs](https://entreprises.hautsdefrance.fr/aides-et-dispositifs)

\*aide soumise au respect des conditions d'éligibilité

INVESTISSEMENT  
PME

## Développement des PME ayant un projet structurant fortement créateur d'emplois (PME 2)

- PME au sens européen
- Justifiant d'au moins un exercice fiscal de 12 mois minimum

La forme d'intervention privilégiée par la Région est la subvention.

L'ensemble de l'aide du présent cadre est plafonné à 250 000 €

Le montant de l'investissement minimal est de 300 000 € sachant que le montant de l'aide régionale est calculé sur l'investissement éligible mais sera fonction des emplois créés :

- pour 10 emplois créés, un forfait de 20 000 € sera accordé ;
- à partir du 11<sup>ème</sup> emploi créé, l'aide sera de 5 000 €/emploi créé

[entreprises.hautsdefrance.fr/aides-et-dispositifs](https://entreprises.hautsdefrance.fr/aides-et-dispositifs)

\*aide soumise au respect des conditions d'éligibilité

INVESTISSEMENT  
PME AVEC  
CRÉATION  
D'EMPLOIS

## Aide à la rénovation des points de ventes fixes, artisanaux, commerciaux ou de services (REHA)

- Disposant d'un point de vente fixe recevant du public
- Ayant une activité artisanale, ou de commerce de détail ou de service de proximité
- Locaux commerciaux inférieurs à 400m<sup>2</sup> (surface totale des locaux y compris les pièces techniques)

L'aide prend la forme d'une subvention

Taux d'intervention de 40 % des investissements éligibles HT avec un minimum d'investissements de 5 000 € et un maximum de 30 000 € soit une subvention comprise entre 2 000 € et 12 000 €.

[entreprises.hautsdefrance.fr/aides-et-dispositifs](http://entreprises.hautsdefrance.fr/aides-et-dispositifs)

\*aide soumise au respect des conditions d'éligibilité

### RÉNOVATION POINT DE VENTE

## Aide à l'achat de véhicule de commerce ambulancier des TPE artisan-commerces (MOBI)

- Commerçants-artisans existants, en création ou en reprise
- < 10 salariés ETP (hors apprentis, effectif consolidé sur l'ensemble des entités de l'entreprise)

Taux d'intervention de 40% des investissements éligibles HT avec un minimum d'investissements de 3 000 € et un maximum de 50 000 € soit une subvention régionale comprise entre 1 200 € et 20 000 €.

L'aide prend la forme d'une subvention

[entreprises.hautsdefrance.fr/aides-et-dispositifs](http://entreprises.hautsdefrance.fr/aides-et-dispositifs)

\*aide soumise au respect des conditions d'éligibilité

### VÉHICULE DE TOURNÉE

## Aide à la digitalisation des entreprises (ADEN)

- Les structures juridiques existantes, en création ou en reprise, situées sur le territoire des Hauts-de-France
- Ayant des effectifs salariés inférieurs à 20 emplois temps plein (ETP)

Le taux d'intervention de 40 % des investissements éligibles HT avec un minimum d'investissement fixé à 3 000 € et un maximum à 30 000 €, soit une aide régionale comprise entre 1 200 € et 12 000 €. Le taux d'intervention sera de 20% lorsque les dépenses d'investissements présentées seront supérieures à 30 000 € et un maximum à 50 000 €

L'aide régionale prendra la forme d'une subvention d'investissement.

[entreprises.hautsdefrance.fr/aides-et-dispositifs](http://entreprises.hautsdefrance.fr/aides-et-dispositifs)

\*aide soumise au respect des conditions d'éligibilité

### DIGITALISATION

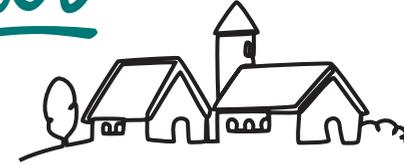
Retrouvez les différents dispositifs proposés par la Région pour accompagner chaque étape de la vie de votre entreprise, du financement à la formation sur le site

[entreprises.hautsdefrance.fr/aides-et-dispositifs](http://entreprises.hautsdefrance.fr/aides-et-dispositifs)

➤ d'infos



# Programme Leader



## Le programme LEADER est financé par le FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural) sous l'autorité de la Région Hauts-de-France

LEADER s'adresse aux porteurs de projets publics (collectivités locales, établissements publics) et privés (associations, entreprises).

### Quels sont les objectifs de ce programme ?

- **Objectif 1 :** Encourager les modes de consommation plus durables en valorisant au mieux les ressources locales
- **Objectif 2 :** Renforcer l'attractivité et la résilience du territoire pour faire face aux mutations socio-économiques
- **Objectif 3 :** Faire de l'Avesnois un territoire d'expérimentation des transitions pour faire face au changement climatique
- **Objectif 4 :** Coopération avec les territoires voisins, animation et suivi/évaluation du programme

Les objectifs sont déclinés en fiches actions qui précisent les opérations et dépenses éligibles ainsi que les montants minimum et maximum de versement (de 3 000 à 30 000 €).

### EXEMPLE

Projet dont le coût de l'opération est de 30 000 €HT, dont les dépenses sont éligibles au titre de la fiche action n°7 : soutenir la création, le maintien et le développement des activités économiques de proximité, avec un plafond leader à 20 000 € et un co-financement public à 20%.

	Montant HT sur dépense éligible €	%
Porteur de projet privé	6 000	20
Co-financeur public	6 000	20
FEADER (programme leader)	18 000	60
TOTAL OPÉRATION HT	30 000	

**CONDITIONS :**

- > 20% d'autofinancement minimum du porteur de projet privé
- > Obtention d'un financement public pour pouvoir solliciter Leader
- > Taux d'aide publique maximum : 80% des dépenses éligibles HT

Vous êtes une entreprise, une association, une collectivité... vous avez un projet de développement économique local, ce dispositif est fait pour vous !

Pour en savoir plus sur ce programme, contactez le Parc naturel régional de l'Avesnois, qui instruit les dossiers.

✉ [leader@parc-naturel-avesnois.com](mailto:leader@parc-naturel-avesnois.com)

🌐 [leader.parc-naturel-avesnois.fr](http://leader.parc-naturel-avesnois.fr)

☎ 03 27 77 51 60



➤ d'infos



# Nos partenaires

Pour le montage de votre projet, nos partenaires vous accompagnent !



ACCOMPAGNEMENT  
AIDE À LA CRÉATION

## BGE Antenne de Maubeuge

36 Avenue du Pont Rouge  
59600 Maubeuge

☎ 03 20 19 20 00

[www.bge-hautsdefrance.fr](http://www.bge-hautsdefrance.fr)



CONSEIL  
AIDES  
TPE/PME

## CCI Grand Hainaut

3 Avenue du Sénateur Girard  
59300 Valenciennes

☎ 03 27 51 35 13

[hautsdefrance.cci.fr](http://hautsdefrance.cci.fr)



FINANCEMENT  
DES TPE/PME

## Initiative Sambre Avesnois

19 Avenue Franklin Roosevelt  
59600 Maubeuge

☎ 03 27 62 50 44

[www.initiative-sambreavesnois.fr](http://www.initiative-sambreavesnois.fr)



ACCOMPAGNEMENT  
CRÉATION DES  
MOINS DE 30 ANS

## GIP réussir en Sambre Avesnois

20 avenue Alphonse de Lamartine  
59607 Maubeuge

☎ 03 66 32 32 00

[gipreussir.fr](http://gipreussir.fr)



COMMERÇANTS / ARTISANS  
ACCOMPAGNEMENT  
CONSEIL

## Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France

Antenne Entreprises Maubeuge  
Pôle Eco / ZI de la Petite Savate  
49 rue de l'égalité 59600 Maubeuge

☎ 09 72 72 72 07

[www.cma-hautsdefrance.fr](http://www.cma-hautsdefrance.fr)